



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE RECRUTEMENT DE LA POLICE NATIONALE EST DANS L'ACTUALITÉ.

Dans le cadre de la politique ambitieuse de recrutement dans les forces de sécurité intérieure, la police nationale proposera plus de 8 000 postes en 2018 : gardiens de la paix, adjoints de sécurité, personnels administratifs ou scientifiques constitueront la majeure partie des recrutements. Des commissaires, des officiers, ainsi que des cadets de la République seront également recrutés.

Aussi, à l'heure de diffusion du présent communiqué, des concours et sélections sont ouverts aux inscriptions. Il s'agit des concours de gardien de la paix, d'officier de police et des sélections des cadets de la République. C'est donc un public très varié qui peut être concerné par ces concours et sélections :

Être gardien de la paix, acteur au cœur du terrain, c'est avoir accès, tout au long de sa carrière, à de multiples métiers et possibilités d'évolution :

- aux métiers de la sécurité publique (assistance aux personnes, prévention et répression des actes de délinquance, travail d'investigation ...)
- aux métiers des compagnies républicaines de sécurité (CRS) qui assurent le maintien de l'ordre, les missions de police sur les autoroutes et le secours en haute montagne...
- aux métiers de la police aux frontières (PAF) qui consistent au contrôle des flux migratoires, à la lutte contre le travail clandestin et la fraude documentaire...
- aux métiers de la police judiciaire : lutte contre la criminalité organisée,
- aux métiers du renseignement...

Pour accéder au concours de gardien de la paix, il faut remplir les conditions suivantes : être de nationalité française, avoir accompli la journée de défense et citoyenneté, être en bonne condition physique, être âgé de 17 ans et de moins 35 ans au 1er janvier de l'année du concours et être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre équivalent. *Le concours exceptionnel du 05 avril 2018 est ouvert aux inscriptions jusqu'au 25 janvier 2018 !*

L'officier de police, qui seconde ou supplée le commissaire de police, assure des fonctions de

commandement opérationnel des services et des fonctions d'expertise supérieure en matière de police et de sécurité intérieure. En cours de carrière, l'officier de police accède à des emplois de responsabilité en adéquation avec son grade. Il pourra se voir confier le commandement de certaines unités, notamment en sécurité publique, en police judiciaire, en compagnie républicaine de sécurité, en police aux frontières.

Pour accéder au concours d'officier, il faut remplir les conditions suivantes : être de nationalité française, avoir accompli la journée de défense et citoyenneté, être en bonne condition physique, être âgé de 17 ans et de moins 35 ans au 1er janvier de l'année du concours et être titulaire d'une licence ou d'un diplôme ou titre équivalent. ***Le concours d'officier est ouvert aux inscriptions jusqu'au 26 janvier 2018 !***

Pour bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement pour préparer le concours de gardien de la paix, la police nationale propose **le dispositif de cadet de la République** accessible sans condition de diplôme et offrant les avantages suivants : une préparation rémunérée, un accès au concours au concours réservé de gardien de la paix, une remise à niveau scolaire et un renforcement des acquis grâce à un partenariat avec l'éducation nationale, un débouché sur l'emploi d'adjoint de sécurité au sein de la police nationale.

Pour accéder aux sélections des cadets de la République, il faut remplir les conditions suivantes : être de nationalité française, être âgé d'au moins 18 ans (au jour de l'incorporation) et de moins de 30 ans, être recensé et avoir accompli la journée défense et citoyenneté. ***Les sélections de cadet de la République sont actuellement ouvertes aux inscriptions, jusqu'en mars 2018, pour une incorporation en septembre 2018 !***

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par le public en consultant le site www.lapolice.nationalerecrute.fr, en composant le numéro vert national au **0800 220 800** ou en contactant les délégués au recrutement pour la zone Est au **03 87 16 13 69**.

Contact Presse :

Les coordonnées ci-dessous sont à disposition des rédactions qui souhaiteraient obtenir plus d'information (celles-ci ne doivent pas être diffusées au public) :

Direction zonale au recrutement et à la formation de la police nationale (DZRFPN) Est

Capitaine de Police Jean-Philippe BARDE - 03 87 16 13 74 - 06 20 75 14 76

lapolice.nationalerecrute.fr

